

N° 5102**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

**relative à l'adaptation budgétaire du projet de construction de
l'immeuble du Centre de Recherche Public Henri-Tudor et du
Centre de Technologie de l'Education à Luxembourg-Kirchberg**

* * *

(Dépôt: le 6.3.2003)

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (27.2.2003)	1
2) Exposé des motifs.....	2
3) Texte du projet de loi	3
4) Commentaire des articles	3
5) Devis	4

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et
après délibération du Gouvernement réuni en conseil;

Arrêtons:

Article unique.— Notre Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est autorisée à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi relative à l'adaptation budgétaire du projet de construction de l'immeuble du Centre de Recherche Public Henri-Tudor et du Centre de Technologie de l'Education à Luxembourg-Kirchberg.

Palais de Luxembourg, le 27 février 2003

*La Ministre de la Culture,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,*

Erna HENNICOT-SCHOEPGES

HENRI

*

EXPOSE DES MOTIFS

I. OBJECTIFS

La loi du 19 juillet 1997 relative à la construction du bâtiment pour le Centre de Recherche Public Henri-Tudor et le Centre de Technologie de l'Education à Luxembourg-Kirchberg avait notamment pour objectif de „*doter le CRP Henri-Tudor de locaux qui soient fonctionnels et flexibles, adaptés à ses activités et structures en mutation permanente, agréables et conviviaux, pour stimuler la créativité et la communication entre chercheurs*“.

La construction de l'immeuble, autorisée par la loi précitée pour un montant total ne pouvant dépasser la somme de 455.000.000.– francs, est en cours d'achèvement. Le programme de construction avait prévu un montant de 22.000.000.– francs pour les équipements fixes, à l'exclusion des équipements mobiles et des équipements électroniques.

Lors de la préparation de la loi du 19 juillet 1997, il avait été convenu de réaliser le premier équipement par le moyen de dotations budgétaires au titre de la recherche, afin de garantir une adaptation optimale aux *structures en mutation permanente* du CRP Henri-Tudor. Or, cette approche financière adoptée en 1996-97 ne correspond plus à la pratique budgétaire actuelle du législateur. Pour cette raison le présent projet de loi a pour objet de respecter la volonté du législateur et de lui procurer une parfaite transparence de la procédure.

L'immeuble en construction est par essence très fonctionnel et sobre pour répondre à l'objectif de fonctionnalité et de flexibilité préconisée par les auteurs de la loi du 19 juillet 1997. Pour en faire un cadre de travail agréable et convivial, conformément au deuxième objectif de la loi du 19 juillet 1997, il est indiqué de soigner particulièrement les équipements qui en conditionnent la qualité.

En outre, certaines caractéristiques du nouveau bâtiment constituent un attrait pour le grand public et les passants. En effet, deux oeuvres monumentales du peintre Fernand Bertemes orneront l'atrium café-téria et d'autres peintures du même auteur seront fixées à l'intérieur de l'escalier hélicoïdal, pièce centrale de la façade côté avenue Kennedy. Cet ensemble important de peintures expressionnistes et hautes en couleur constitue en lui-même un centre d'attraction. Le visiteur pourra entrer par la cafétéria, monter l'escalier monumental, en suivant les tableaux de Fernand Bertemes, et déboucher sur la terrasse (5e étage de plein air) pour profiter de vues intéressantes sur le plateau de Kirchberg et sur la ville de Luxembourg, expliquées grâce à une table d'orientation.

Le système de contrôle d'accès et de sécurité a été conçu pour permettre la libre circulation du public dans ces zones. Par ailleurs, plusieurs espaces du rez-de-chaussée pourront servir à des expositions permanentes ou temporaires.

*

II. PROGRAMME D'EQUIPEMENT

De façon générale, l'équipement des bureaux des trois étages réservés au CRP Henri-Tudor et de l'étage réservé au CTE est uniforme et correspond à un standard moyen.

En revanche, les équipements du rez-de-chaussée sont spécifiques à l'affectation particulière des locaux de réception, de conférence, d'exposition et de cafétéria.

Par ailleurs quelques équipements sont prévus pour la terrasse au 5e étage et pour le local de relaxation du personnel situé en sous-sol.

Le programme d'équipement comprend trois catégories: les meubles et sièges, le matériel électronique pour les réseaux et la sécurité et le matériel multimédia pour les salles de conférence, de formation et de réunion.

Les quatre étages de bureaux sont prévus pour l'accueil de 150 collaborateurs à plein temps, alors que les salles du rez-de-chaussée peuvent accueillir jusqu'à 255 auditeurs.

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er.— Le Gouvernement est autorisé à adapter en termes réels les dépenses concernant la loi du 19 juillet 1997 relative à l'immeuble du Centre de Recherche Public Henri-Tudor et du Centre de Technologie de l'Education à Luxembourg-Kirchberg.

Art. 2.— Les dépenses engagées au titre de l'adaptation budgétaire visée à l'article 1er ne peuvent pas dépasser la somme de 2.466.693 euros. Ce montant correspond à la valeur 536,36 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1er avril 2002. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3.— Le financement des dépenses visées à l'article 1er se fera par le biais de la loi modifiée du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatifs de tels immeubles.

*

COMMENTAIRE DES ARTICLES

Le *premier article* autorise le Gouvernement à adapter, pour les besoins du premier équipement de l'immeuble concerné, les dépenses relatives à la construction du nouvel immeuble du CRP Henri-Tudor et du Centre de Technologie de l'Education à Luxembourg-Kirchberg.

Le *deuxième article* fixe le plafond des dépenses autorisées à 2.466.693 €.

Le *troisième article* fixe le mode de financement. Le mode de financement proposé correspond à celui préconisé par le législateur pour les adaptations de la loi du 2 mai 1996 autorisant la construction d'un Centre national sportif et culturel. A noter que le financement des projets initiaux relatifs à la construction d'un nouvel immeuble pour les besoins du Centre de recherche public Henri-Tudor et du Centre de technologie de l'éducation ainsi que du Centre national sportif et culturel s'est également fait moyennant le recours à la loi du 13 avril 1970 (dite „Loi de garantie“).

*

DEVIS

(en euros)

<i>(1) Meubles et sièges, divers</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Prix hTVA</i>
postes de travail standard comprenant notamment un bureau, une armoire, un caisson de rangement, un siège ergonomique chauffeuses, tables basses, etc. (réception, direction, paliers)	120	3.500	420.000
panneaux d'affichage (rez-de-chaussée, étages)	12	800	9.600
vitrines d'exposition (rez-de-chaussée, paliers)	15	1.700	25.500
présentoirs à roulettes	12	550	6.600
flipchart	10	350	3.500
tableaux blancs	10	250	2.500
présentoirs pour vitrines du rez-de-chaussée (30 m)	30	1.000	30.000
meubles de bibliothèque pour livres, 2 côtés	30	460	13.800
meubles de bibliothèque pour revues	15	250	3.750
chaises pour la cafétéria	80	140	11.200
tables diverses pour la cafétéria	20	380	7.600
équipement de la remise-cuisine et du comptoir de la cafétéria			26.000
meublier de plein air pour la terrasse			11.000
aménagement de la kitchenette (4e étage)			12.000
meubles et appareils pour la salle de relaxation du personnel			11.000
<i>Salle de conférence (modulaire, 2x100 m² au rez-de-chaussée):</i>			
sièges empilables	160	300	48.000
tables individuelles pliables	75	500	37.500
estrade amovible			1.300
grandes tables à roulettes	4	600	2.400
meubles de rangement	2	1.000	2.000
<i>Salle de téléformation (50 m², rez-de-chaussée):</i>			
sièges ergonomiques	15	750	11.250
bureaux individuels	15	700	10.500
<i>Salle polyvalente (modulaire, 2x50 m², rez-de-chaussée):</i>			
sièges empilables	80	300	24.000
tables	10	500	5.000
<i>Salles de réunion (5) des trois étages (1x40, 1x30, 3x20 m²):</i>			
sièges (18, 12, 3x8)	54	300	16.200
tables	10	500	5.000
<i>Salle de conseil (4e étage):</i>			
sièges en cuir	20	800	16.000
grande table de conférence			5.000
armoires et meubles de rangement			5.000

<i>(1) Meubles et sièges, divers</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Prix hTVA</i>
<i>Equipements divers:</i>			
petit tracteur pour sortir les poubelles et pour le déneigement			12.000
machine à nettoyer les sols			7.000
nacelle pour nettoyer les vitres			52.000
centrale de commande pour stores externes			8.700
table(s) d'orientation pour la terrasse			15.000
enseignes extérieures, signalétique interne			55.000
autres équipements et aménagements			50.000
<i>Pour les besoins du CTE:</i>			
Postes de travail standard comprenant notamment un bureau, une armoire, un caisson de rangement, un siège ergonomique	30	3.500	105.000
trois fauteuils, une table basse			3.400
armoires d'archive	25	1.000	25.000
sièges pour studio son et salle de réunion	20	300	6.000
tables pour studio son et salle de réunion	14	500	7.000
signalétique interne			6.000
autres équipements et aménagements			15.000
Sous-total (1) Meubles et sièges, divers:			1.165.300

(en euros)

<i>(2) Matériel pour les réseaux et la sécurité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Prix hTVA</i>
<i>Réseau informatiaue:</i>			
rack 42 U équipé	4	4.750	19.000
équipement de commutation (étages 2 et 4)	2	71.500	143.000
équipement de commutation (sous-sol)	1	123.000	123.000
logiciel de gestion	1	26.500	26.500
réseau sans-fils (wireless) pour le rez-de-chaussée	1	22.000	22.000
connexion par fibre optique au réseau RESTENA (CTE et CRP)			27.000
<i>Salle serveurs au sous-sol:</i>			
application server	1	32.000	32.000
file-server de cluster	2	20.500	41.000
disques externes pour le file-server cluster	1	17.000	17.000
serveur Lotus Notes	1	11.500	11.500
rack 42 U équipé	1	4.750	4.750
rack 42 U de base pour le central téléphonique	1	4.000	4.000
<i>Matériel de sécurité:</i>			
central d'alarme (anti-intrusion): alimentation, sirènes, détecteurs, câblage, main-d'oeuvre			40.000
surveillance vidéo: caméras, système d'enregistrement, câblage, main-d'oeuvre			37.500
<i>Divers:</i>			
déménagement central téléphonique			15.000
ordinateurs pour les services techniques	6	2.000	12.000
<i>Pour les besoins du CTE:</i>			
rack 42 U équipé	3	4.750	14.250
central téléphonique et postes			26.000
Sous-total (2) Matériel pour les réseaux et la sécurité:			615.500

(en euros)

<i>(3) Matériel multimédia</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Prix hTVA</i>
<i>Salle de conférence (modulaire 2x100 m² au rez-de-chaussée):</i>			
PC pour la réalisation de formations	26	2.400	62.400
serveur de formation	1	6.000	6.000
sonorisation: haut-parleurs, micros, mixage, câblage, montage	1	12.500	12.500
équipement de projection	2	12.000	24.000
écran à commande électrique	1	1.200	1.200
régie	1	32.000	32.000
<i>Salle de téléformation (50 m², rez-de-chaussée):</i>			
système de téléconférence	1	25.000	25.000
caméra DV avec pieds et micros	2	2.500	5.000
logiciel de téléformation	1	25.000	25.000
périphériques de téléformation	1	3.000	3.000
équipement de présentation interactif du type 3M Wall Display	1	16.750	16.750
écran à commande électrique	1	1.200	1.200
<i>Salle polyvalente (modulaire 2x50 m² rez-de-chaussée):</i>			
équipement de projection	2	8.000	16.000
écran à commande électrique	2	1.200	2.400
<i>Salles de réunion (5) des trois étages (1x40, 1x30, 3x20 m²):</i>			
équipement de projection	5	8.000	40.000
écran à commande électrique	5	1.200	6.000
ordinateurs portables pour les équipements de projection	5	3.000	15.000
<i>Salle de conseil (4e étage):</i>			
écran plasma	1	10.000	10.000
écran à commande électrique	1	1.200	1.200
<i>Reprographie:</i>			
scanner A3	1	5.500	5.500
table traçante A0	1	15.000	15.000
imprimante laser couleur A3	1	17.000	17.000
<i>Divers:</i>			
écran plasma pour la réception	1	10.000	10.000
système d'information à l'entrée			12.000
Sous-total (3) Matériel multimédia:			364.150

Total hors TVA:	2.144.950
TVA 15%	321.743
Coût total TTC: euros	2.466.693

